



CJS Veigy-Foncenex



2^{ème} étape du Challenge des Jeunes des Savoie 2024/2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de Veigy-Foncenex organise le dimanche 22 mars 2025, la deuxième étape du Challenge des Jeunes des Savoie 2024/2025.

Les rencontres ont lieu à la salle d'animation 166 B route du Chablais, 74140 Veigy-Foncenex.

La manifestation est composée de trois tournois. Pour les trois tournois, les joueurs doivent être licenciés A ou B pour la saison en cours à la Fédération Française des Échecs (FFE) ou avoir un code FIDE (différent du code FRA) d'une autre fédération reconnue par la Fédération Internationale des Échecs (hors RUS et BLR) ;

- Tournoi Elite
- Tournoi C1
- Tournoi C2

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai et entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

Les tournois se jouent en 6 rondes. Les appariements se font au système Suisse intégral (Règles C.04), à l'aide du logiciel PAPI, homologué par la FFE et conçu par Erick Mouret.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et pointé sur place avant 13h30.

Le délai de forfait est de 10 minutes.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés. Les forfaits non justifiés seront signalés à la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de 12 minutes + 3 secondes par coup.

Le vainqueur apporte le résultat à la table d'arbitrage immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double forfait.

Article 4 : Horaires de jeu

Le pointage est ouvert de 13h00 à 13h30 le jour du tournoi.

La première ronde débute à 14h00.

Article 5 : Droits d'inscription

Le forfait d'inscription est fixé à 5€.

Article 6 : Classement et départages

Le classement est établi au nombre de points suivant le barème :

- Gain = 1 point ;
- Nul = ½ point ;
- Perte = 0 point.

En cas d'égalité, les départages suivants seront appliqués :

- 1- Buchholz Tronqué
- 2- Buchholz
- 3- Performance

Article 7 : Prix

La remise des prix est prévue pour 18h00.

Aucun prix en numéraire ou en nature ne sera distribué à l'issu du tournoi.

- Coupes pour les premiers.
- Coupes par catégories.
- Médailles pour tous les participants.

Se référer à l'article « Article 13 : Récompenses pour plus de détails »

Article 8 : Organisation et arbitrage

Organisation	CDJE74
Responsable de l'organisation	NAVARRO David
Arbitre principal	HORN Gilles, AFO1

Article 9 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le jury d'appel est composé au cours de la première ronde, sa composition est affichée dans la salle du tournoi.

Elle est composée du responsable de l'organisation et de deux représentants de clubs affiliés au comité départemental du jeu d'échecs de Haute-Savoie.

Article 10 : Règles spécifiques

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4 du Livre de l'Arbitre).

Dans les tournois Elite et C1, pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Dans le tournoi C2, pour les deux premiers coups illégaux achevés par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire ; pour le troisième coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

L'article A.5 de l'annexe A Parties en cadence rapide s'applique pour l'intégralité de la compétition.

Article 11 : Conduite des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre. La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut pas quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Les conversations et lectures suspectes sur des parties en cours sont interdites sur le lieu de compétition.

Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ». Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter sur le lieu de compétition, hormis dans la zone fumeur à l'extérieur.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 12 : Catégories

Les joueurs sont répartis en trois catégories. Chaque journée de compétition comporte trois tournois, un pour chaque catégorie.

Le classement FIDE pris en compte est le classement rapide FIDE ou le classement lent FIDE si le joueur n'a pas de classement rapide FIDE. Les classements nationaux ne sont pas pris en compte.

Lors de sa première participation à un tournoi du CJS un joueur se voit attribuer une catégorie.

C2 : petits-poussins et poussins qui n'ont pas de classement FIDE.

C1 : pupilles et plus âgés qui n'ont pas de classement FIDE ainsi que tout joueur ayant un classement FIDE. Les pupilles débutants et donc sans classement FIDE, peuvent demander, par l'intermédiaire de leur club, à jouer en C2.

Elite : tout joueur ayant un classement FIDE supérieur ou égal à 1500F.

Un joueur peut toujours faire le choix de jouer en catégorie supérieure, jamais en catégorie inférieure. C2 < C1 < Elite. La demande doit être faite à son club qui transmettra au coordinateur du CJS.

La catégorie Elite est constituée des joueurs ayant un classement rapide FIDE supérieur ou égal à 1500F s'il s'agit de leur première participation de la saison à un tournoi CJS ainsi que des joueurs qui se sont qualifiés pour cette catégorie au cours des précédents tournois de la saison.

La catégorie 1 (C1) est constituée des joueurs qui ne sont pas en catégorie Elite et ont un classement FIDE ou ont une catégorie d'âge benjamin ou plus âgés s'il s'agit de leur première participation de la saison à un tournoi CJS ainsi que des joueurs qui sont qualifiés pour cette catégorie dans un tournoi de catégorie C2 ou qui sont descendus de la catégorie Elite.

La catégorie 2 (C2) est constituée des autres joueurs. C'est à dire des joueurs des catégories petit-poussin, poussin et pupille non classés par la FIDE et ne s'étant pas qualifiés pour la catégorie C1 ou descendant de la catégorie C1.

Tout joueur peut choisir de jouer en catégorie supérieure mais pas en catégorie inférieure.

Après chaque tournoi :

- Les joueurs qui ont marqué au moins 4,5 points dans les tournois C1 ou C2 de 6 rondes ou 4 points si les tournois ne comptent que 5 rondes, ne peuvent rester dans cette catégorie et sont automatiquement qualifiés pour jouer en catégorie supérieure, respectivement Élite ou C1, dès le tournoi suivant.
- Les joueurs qui ont marqué au plus 1,5 points dans les tournois Elite ou C1 descendent en catégorie inférieure, respectivement C1 ou C2 mais peuvent faire le choix de rester dans la même catégorie en prévenant leur responsable CJS de club qui transmettra au coordinateur du CJS. Si un joueur est forfait pour au moins 2 rondes et ne marque pas plus de 1,5 points il n'est pas descendu en catégorie inférieure. Un point marqué en étant exempt ne compte que 0,5 point.

Article 13 : Classements et diffusion

Le classement de chaque tournoi permet d'alimenter le classement général du CJS.

- a. Après chaque tournoi les joueurs sont classés dans l'ordre du total des points de parties marquées dans les 4 tournois où ils ont obtenu le plus de points. Les joueurs qui participent à un tournoi Elite se voient attribuer 3,5 points supplémentaires. Les joueurs qui participent à un tournoi C1 se voient attribuer 1,5 points supplémentaires. Pour les tournois de seulement 5 rondes 0,5 points supplémentaires sont attribués à tous les joueurs participants.
- b. Les joueurs ex-æquo sont départagés au résultat du 5ème tournoi et, s'ils sont encore à égalité, au résultat du 6ème tournoi. En cas d'égalité ils sont départagés au total du nombre de joueurs dans les tournois auxquels ils ont participé, décrétement de leurs places dans ces tournois. Un bonus de 50 points de départage est attribué aux joueurs d'un tournoi Elite. Un bonus de 20 points de départage est attribué aux joueurs d'un tournoi C1.

L'arbitre et/ou l'organisateur remplira les résultats du tournoi sur le site de la FFE dans un bref délai après la fin du tournoi.

Le classement du tournoi (ou le lien sur le site internet FFE), ainsi que le classement CJS seront diffusés sur les sites internet des clubs organisateurs si ceux-ci en possèdent un.

Article 14 : Récompenses

Dans chaque tournoi des coupes ou trophées seront données aux meilleurs joueurs de chaque catégorie.

- Elite : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} au classement général ainsi que les 1^{ers} des catégories cadet, minime, benjamin, pupille, poussin, petit-poussin.
- C1 : 1^{er} des catégories benjamin, pupille, poussin, petits-poussin ainsi que les 2^{èmes} et 3^{èmes} des catégories pupille, poussin, petit-poussin.
- C2 : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} des catégories pupille, poussin, petit-poussin.

Une coupe ou trophée au 1^{er} club déterminé par le total des points marqués par les 4 premiers joueurs du club dans les 3 tournois Elite, C1 et C2 sur le modèle du classement par club du logiciel PAPI.

A l'occasion du dernier tournoi du challenge :

- Un trophée est remis au premier du classement général
- Des coupes identiques sont remises aux premiers du classement général dans chaque catégorie ainsi qu'aux deuxièmes et troisièmes des catégories cadet, minime, benjamin, pupille, poussin et petit-poussin, quatrièmes et cinquièmes des catégories pupille, poussin et petit-poussin.
- Le club qui a fait le plus de participations dans la saison reçoit une coupe ou un trophée.

Les récompenses du classement général seront gérées chaque année par un club différent. En fonction du budget disponible ce club peut choisir d'attribuer d'autres prix et récompenses.

Article 15 : Résultats, pré-inscriptions et gestion des joueurs sur internet

Les pages web situées à l'adresse <http://echecs.thones.free.fr/cjs/> permettent d'afficher les résultats et classements, de préinscrire les joueurs et de gérer les joueurs qui participent au CJS.

L'arbitre principale

L'organisateur

Gilles HORN

David NAVARRO